

publier toutes ces choses pour la gloire de notre bonne Mère. U. P.

Sainte Anne, aimable consolatrice des infirmes, priez pour nous!

— 000 —

Archiconfrérie de Sainte Anne.

La chapelle de Ste Anne de la Pointe-au-Père, en vertu d'un diplôme accordé le 22 mai dernier, est agrégée à l'Archiconfrérie de Sainte Anne dont le siège principal est la Basilique de Sainte Anne, à Auray, en Bretagne.

Le but de l'Association est :

- 1o D'étendre le culte de sainte Anne;
- 2o De combattre l'impiété de notre époque;
- 3o D'attirer la protection de sainte Anne sur l'Eglise et son Chef, sur la France et ses pasteurs, sur le clergé et les fidèles;
- 4o De solliciter, par l'intercession de la Patronne de la Bretagne, la conservation de la foi et de l'esprit chrétien dans les familles;
- 5o De remercier notre bonne Mère sainte Anne des grâces spirituelles et temporelles qu'elles a obtenues à ses enfants, et de lui en demander la continuation, maintenant et à l'heure de la mort.

LES AVANTAGES DE L'ASSOCIATION SONT :

1o De gagner une indulgence plénière, le jour de l'admission; — à l'article de la mort, — le jour de la fête de sainte Anne; — aux fêtes de saint Yves, de saint Louis, roi de France: — de la Translation des reliques de saint Vincent Ferrier; — de saint Michel, — de Noël, — de l'Immaculée Conception, — de la Nativité de la sainte Vierge, — de saint Joachim, — et le quatrième dimanche de chaque mois.

2o D'avoir part : aux prières publiques récitées tous les jours, dans l'église du pèlerinage, à la fin de la première et dernière messe; — aux recommandations publiques faites, tous les dimanches et tous les jours de fête, dans l'église du pèlerinage; — aux intentions de deux messes, qui sont